

**Décision n° 2024-63 du 8 juillet 2024
portant nomination de la directrice générale par intérim du Centre d'études et d'expertise sur les
risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement**

**Le directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et
l'aménagement,**

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de
services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques,
l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret du 31 mars 2022 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise
sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

décide

Article 1

Madame Annabelle Ferry, directrice de la direction technique territoires et ville, est nommée directrice
générale par intérim du Cerema, du 29 juillet au 11 août 2024.

Article 2

La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le 8 juillet 2024

Pascal Berteaud
Le Directeur Général



Le directeur général

– informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux
devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Notifié le 08 juillet 2024

Signature de l'intéressée précédée impérativement de la mention manuscrite « Vu pour acceptation »

Vu pour acceptation

